

Extension de la bibliothèque des Clairs-Soleils - Programme de Rénovation Urbaine des Clairs-Soleils - Ajustement du montant d'opération - Demande de subventions - Autorisation de signer les marchés

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : L'opération d'extension et de restructuration de la Bibliothèque s'inscrit dans le cadre global du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier des Clairs-Soleils. Elle fait partie intégrante du projet d'aménagement de la place centrale qu'elle surplombe ainsi que du projet de réaménagement des liaisons piétonnes entre la rue de Chalezeule et la rue Mirabeau à travers le parc public.

La Ville de Besançon assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération et affirme l'importance de maintenir et de conforter cet équipement dans un quartier en rénovation.

La maîtrise d'œuvre a été confiée en interne à la Direction des Bâtiments.

Programme général

La bibliothèque des Clairs-Soleils est située au «château de Sircoulon» dans une ancienne maison de maître. Le programme prévoit :

- une **extension de 130 m²** qui permettra de valoriser les collections en augmentant la capacité d'accueil, en décroissant les espaces de lecture et en centralisant la banque de prêt,
- la réfection complète de la bibliothèque actuelle,
- le changement des menuiseries extérieures et le ravalement des façades,
- la mise en conformité des installations électriques et de chauffage sur les étages 1 et 2, accompagnée de travaux bâtiments,
- la création d'une liaison couverte avec le bâtiment annexe,
- du mobilier neuf y compris la banque de prêt viendra compléter le mobilier actuel.

Estimation de l'opération

L'ensemble du programme ci avant a été approuvé par le Conseil Municipal le 9 mars 2006 pour un montant d'opération s'élevant à **507 000 € TTC** (valeur décembre 2005).

Cependant, un certain nombre d'éléments nous conduit à réajuster cette estimation.

Il s'agit de :

- l'adaptation au sol de l'extension (études de sols),
- l'application des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France concernant le traitement en zinc des toitures,
- l'augmentation des prix remarquée sur les dernières consultations d'entreprises sur d'autres opérations,
- les incidences relatives à la réalisation de travaux dans des secteurs dits «sensibles».

La nouvelle enveloppe financière s'établit à 747 000 € TTC, les crédits étant imputés au chapitre 23.824.2313.

Le dépassement constaté est de 240 000 € TTC par rapport à l'enveloppe initiale.

Extension (130 m ²)	475 000 € TTC
Restructuration existant (185 m ²)	115 000 € TTC
Réfection toiture du bâtiment annexe	33 000 € TTC
Liaison couverte avec le bâtiment annexe	15 000 € TTC
Mise en conformité des étages 1 et 2 (élec+chauffage+travaux bâtiments)	29 000 € TTC
Ravalement des façades et changement des menuiseries	40 000 € TTC
Mobilier neuf en complément	30 000 € TTC
frais d'études et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage	10 000 € TTC
Soit un total de	747 000 € TTC

Échéancier prévisionnel de l'opération

Consultation des entreprises : janvier 2007

Choix des entreprises : mars 2007

Démarrage de chantier: mai 2007

Livraison de l'équipement : janvier 2008

Ouverture au public : février 2008

Le plan de financement s'établit comme suit, les participations des partenaires de ce projet restant inchangées et la Ville prenant à sa charge la différence :

ANRU	116 000 €
CITE	106 000 €
Part Ville de Besançon	402 582 €
Total HT	624 582 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	122 418 €
Total TTC	747 000 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme tel que défini ci-dessus, le coût et l'échéancier prévisionnels,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.